

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2021**

Séance ordinaire

L'an deux mille vingt-et-un, le treize février à 10h00, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 04/02/2021 se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Estelle GUENOT, Maire.

Etaient présents : Mrs GOLAIN Denis, TRICHEUR Gérard, LAVIDIERE Patrick, MALCOURANT Fabien, HÉRICHER Olivier, LEPLA Christophe, LÉPINAY Dimitri et Mmes LOISEL Isabelle, HAGUIER Doriane et GUÉNOT Estelle.

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Mme ROUJOLLE Marion

Absent non excusé : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : M. LEPLA Christophe (art. L.2121-15 du CGCT)

Ordre du jour :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL PRECEDENT**
 - **CREATION D'UN LOTISSEMENT – PARCELLE ZD 32**
 - **PARKJNG DE LA RUE DES ALIZES**
 - **CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE**
 - **MAISON DE LA RUE DES ALIZES**
 - **MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**
 - **CREATION POSTE DE REDACTEUR ET LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**
 - **MOTION DE SOUTIEN - EDF**
 - **QUESTIONS DIVERSES**
-

Nbre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Le compte rendu de la séance du 23 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1 – CREATION D'UN LOTISSEMENT– PARCELLE ZD 32

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de lotissement qui avait été envisagé sur la parcelle ZD 32, sise rue du Champ des Oiseaux et classée en zone AU (A Urbaniser) du PLUi.

Madame le Maire souligne que ce terrain appartient à la commune et qu'il fait l'objet d'une OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) visant à définir les intentions et orientations d'aménagement qualitatives de ce secteur. Par ailleurs, elle rappelle qu'il était prévu de consacrer une parcelle à l'édification de logements locatifs.

Plusieurs points sont abordés :

- Tout d'abord la mise en œuvre : les lotissements créant plus de 2 lots à construire et prévoyant la réalisation de voies et espaces communs sont soumis à l'obtention d'un permis d'aménager et le suivi global des travaux est assuré par la maîtrise d'œuvre via plusieurs missions d'encadrement permettant la réalisation des travaux dans les délais impartis tout en assurant une livraison conforme aux prévisions.
- L'aspect financier : la vente des parcelles viabilisées devrait permettre de financer la voirie et les futurs logements locatifs, la nécessité de recourir à un prêt relais en attendant la vente des lots et l'obligation de créer un budget annexe à celui de la commune pour ce type d'opération. Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, ce budget sera clôturé et la commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

Compte tenu de ces éléments, Madame le Maire, présente les propositions financières qu'elle a reçues pour le permis d'aménager d'une part et pour la maîtrise d'œuvre d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des présents :

- **DE LANCER** cette opération ;
- **D'APPROUVER** la création d'un budget annexe dénommé (Lotissement Chemin Camille Albert) dans le but de retracer toutes les opérations liées à ce lotissement ;
- **DE RETENIR** les propositions du Cabinet de Géomètres EUCLYD-EUROTOP et se résumant ainsi :
 - Préparation et dépôt de permis d'aménager : 6500 € HT
 - Maîtrise d'œuvre : 8700 € HT
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions

Vote pour : 10 Vote contre : 00 Abstention : 00

2 – PARKING DE LA RUE DES ALIZES

Madame le Maire rappelle que de nombreux véhicules stationnent le long de la rue des Alizés. Il était prévu à cet emplacement de créer des places de parking. C'est pourquoi, elle s'est rendue sur place avec Monsieur LEFRANCOIS du cabinet EUCLYD – EUROTOP.

Ce dernier lui a fourni une esquisse de ce qui pourrait être envisagé ainsi qu'une estimation des travaux. Madame le Maire présente le projet et le plan de financement qui se résume ainsi :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre :	3 050 € HT	Autofinancement	23 872.50 € HT
Travaux	50 000 € HT	DETR 30 %	15 915.00 € HT
		Département 25 %	13 262.50 € HT
Total	53 050 € HT	Total	53 050 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le projet présenté par Madame le Maire ;
- **RETIENt** la proposition du Cabinet EUCLYD - EUROTOP s'élevant à 3050 € HT pour la maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département et au titre de la DETR ;
- **PREND l'engagement** d'inscrire cette opération au budget primitif de l'année 2021 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tout acte relatif à ce dossier.

Vote pour : 10 Vote contre : 00 Abstention : 00

3 – SALLE POLYVALENTE

A- Bilan des travaux

Madame le Maire fait un bref compte rendu des travaux de réhabilitation de la salle. Plusieurs points sont abordés :

- les malfaçons constatées au niveau des portes et fenêtres – Sté Alubat
- la nécessité de refaire les seuils pour résoudre les désordres
- et enfin la perte de place due à la ventilation

B- Cuisine

Madame le Maire informe qu'il est indispensable de revoir l'aménagement de la cuisine de la salle « Le Clos Normand ». Elle rappelle que cette salle est utilisée tous les jours pour la cantine scolaire, que le matériel est vieillissant et que le sol est glissant. Par conséquent, elle propose de remplacer les équipements ainsi que le carrelage et présente les devis qui ont été reçus en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **VALIDE** la proposition de Mme le Maire
- **RETIENT** la proposition financière des établissements LANEF de Deville-les-Rouen pour un montant de 10 790 € HT pour le remplacement des équipements
- **RETIENT** le devis de l'entreprise CRESSANT de Criquetot-l'Esneval d'un montant de 3 275 € HT pour la pose de carrelage antidérapant.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département et au titre de la DETR ;
- **S'ENGAGE** à inscrire cette opération au budget primitif de l'année 2021 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tout acte relatif à ce dossier.

Vote pour : 10 Vote contre : 00 Abstention : 00

C- Armoire positive

Madame le Maire annonce que le SIVOS prendra en charge l'acquisition d'une armoire positive. Ne pouvant pas assurer au SIVOS qu'elle sera exclusivement réservée à la cantine, Madame le Maire a proposé de prendre en charge les frais d'entretien et de maintenance.

4 – MAISON DE LA RUE DES ALIZES

Madame le Maire explique au Conseil municipal que la maison de la rue des Alizés dispose d'un fort potentiel mais que les travaux sont conséquents. Aussi, elle propose de la mettre en vente. Bien que les communes de moins de 2000 habitants ne soient pas tenues de consulter le service des domaines, elle leur a d'ores et déjà transmis une demande d'avis mais aucune réponse n'est parvenue en mairie à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **EMET un avis favorable** à la vente de ce bien ;
- **DIT** qu'un prix avoisinant les 80 000 € à 90 000 € serait raisonnable compte tenu des travaux à réaliser ;
- **CHARGE** Madame le Maire de se rapprocher du Trésorier pour connaître les modalités de sortie d'un bien du patrimoine communal d'une part et de faire procéder à une estimation sérieuse par un professionnel de l'immobilier ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer les mandats de vente auprès de plusieurs agences immobilières et tous documents nécessaires à la vente ;
- **PRECISE** qu'il ne sera pas signé de contrat d'exclusivité avec une quelconque agence immobilière.

Vote pour : 10 Vote contre : 00 Abstention : 00

5 – LIGNES DIRECTES DE GESTION ET AVANCEMENT DE GRADE DE MME MOREL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MOREL Rosemarie a été reçue à l'examen professionnel de rédacteur.

Par conséquent, elle propose, dans le cadre des lignes directes générales, d'entreprendre les démarches pour la prise en compte de son changement de grade.

Cela suppose qu'un projet de délibération fixant les taux de promotion soit soumis pour avis au comité technique du Centre de gestion puis validé par le Conseil municipal et dans un deuxième temps qu'une délibération pour la transformation du poste existant soit prise lors d'une prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE à l'unanimité.

Vote pour : 10 Vote contre : 00 Abstention : 00

6 – MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à la mise à jour des données du plan communal de sauvegarde.

L'organigramme du PCC est ainsi modifié :

DOS Le Maire Mme GUENOT Estelle	DOS Suppléant 1 ^{er} adjoint M. TRICHEUR Gérard
Cellule : SECRETARIAT et COMMUNICATION	Cellule : TERRAIN et LOGISTIQUE
Responsable : Mme MOREL Rosemarie	Responsable : M. GOLAIN Denis
Suppléant : M. LAVIDIERE Patrick	Suppléants : M. MALCOURANT Fabien M. LEPINAY Dimitri
	Personnel : M. LECLERC Thierry

Le local accueillant le PCC sera le suivant :

Salle : **Mairie - 3 rue de la Liberté 76790 GERVILLE**

Salle secondaire : **chez M. TRICHEUR Gérard – 3 rue des Magnolias 76790 GERVILLE**

D'autres éléments sont à modifier et/ou à vérifier :

- La liste des bénévoles,
- Les associations
- Le camping
- Les personnes seules

Une fois corrigées, les 1ères pages du PCS seront renvoyées pour relecture.

7 – MOTION / Projet HERCULE

Madame le Maire donne lecture du projet de motion, reçue de Monsieur Sébastien Jumel, appelant le Gouvernement à abandonner le projet « HERCULE » de démantèlement d'EDF.

Après discussion, ce sujet est reporté à une séance ultérieure pour permettre à chaque conseiller d'étudier le bien-fondé de cette décision.

8 – INFORMATIONS

A – Distributeur de pains

Madame le Maire annonce qu'elle a été interrogée pour l'installation d'un distributeur de pains. Elle explique ne pas être favorable à ce type d'équipement compte tenu de la présence de boulangeries aux Loges, à Froberville et à Epreville, d'autant que cela représente un coût pour la commune.

Toutefois, un dépôt de pains pourrait être envisagé. Il reste à trouver le lieu et des bénévoles pour tenir les permanences.

B – Suivi des chantiers

Madame le Maire propose de former des équipes pour le suivi des différents chantiers. Viendront assister Madame le Maire et Messieurs les Adjoint les personnes suivantes :

LOTISSEMENT :

- Patrick LAVIDIERE
- Dimitri LEPINAY
- Fabien MALCOURANT

PARKING DES ALIZES :

- Dimitri LEPINAY
- Doriane HAGUIER

C – Budget

Madame le Maire donne rendez-vous aux conseillers qui le souhaitent le Samedi 20 février à 10h pour une réunion d'informations sur le budget.

D – Elections Régionales et Départementales

Madame le Maire rappelle que les élections départementales et régionales auront simultanément les 13 et 20 juin 2021. La mobilisation de tous est fortement souhaitée.

E – Délégations de pouvoirs à l'Agglomération

Madame le Maire informe qu'elle a donné pouvoir à Madame la Présidente de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral en matière de création, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et a conservé les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement collectif et/ou non collectif et de collecte des déchets ménagers.

F – Contrat de Ruralité

Madame le Maire explique que dans le cadre du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) porté par l'Agglomération, il serait intéressant d'engager une réflexion sur le devenir du Vieux Pressoir et de lister les idées de projets. Toutefois, ceux-ci doivent correspondre aux orientations du CRTE et ainsi bénéficier de financements. L'opération « 1000 cafés » est évoquée.

8 – QUESTIONS DIVERSES

A – Voirie Communale : Il est demandé de prévoir un programme d'entretien des voiries. Celles-ci se dégradent et les ruissellements aggravent la situation.

B – Visite des bâtiments : Une visite des bâtiments a lieu dans l'après-midi pour ceux qui sont disponibles.

La séance est déclarée close à 13h00
Le Maire – Estelle Guénot